

Le ministère dirige à Saint-Jean un hôpital général, un sanatorium pour tuberculeux et un hôpital pour maladies mentales et nerveuses et vient d'ouvrir à Corner-Brook un nouveau sanatorium provincial. Les hôpitaux privés touchent tant par jour pour les malades à la charge du ministère et, dans certaines régions éloignées, reçoivent d'importantes subventions provinciales.

Le plan des "hôpitaux-villas" fonctionne d'après le régime du paiement anticipé et vise à assurer un service médical et hospitalier à la population des régions éloignées. Le plan utilise 17 petits hôpitaux provinciaux qui totalisent 450 lits et possèdent pour la plupart des services de laboratoire et de radiologie. Les médecins sanitaires et les postes soignants des localités avoisinantes complètent les services des hôpitaux. Un paiement d'avance de \$10 par année pour les chefs de famille et de \$5 par année pour chaque adulte célibataire donne droit aux cotisants à des services de diagnostic et de traitement aux dispensaires, aux visites à domicile du médecin et à l'hospitalisation, au besoin, dans les hôpitaux-villas ou, s'il le faut, à l'hôpital général de Saint-Jean ou hors de la province. Seuls les accouchements compliqués bénéficient de l'hospitalisation. Dans les régions non desservies par des médecins, des services soignants sont assurés moyennant une cotisation annuelle de \$6 par famille ou de \$3 par célibataire. En général, la province défraie les soins médicaux et hospitaliers donnés aux indigents mais certains assistés sociaux versent une cotisation dans les régions dotées d'hôpitaux-villas.

**Île-du-Prince-Édouard.**—La Division de la santé du ministère de la Santé et du Bien-être social comprend les services suivants: soins de santé publique, génie sanitaire, hygiène dentaire, laboratoires, lutte antivénérienne, lutte anticancéreuse, lutte antituberculeuse, hygiène mentale et statistique de l'état civil.

Des services de soins de santé publique généralisés sont dirigés par sept infirmières régionales et des services sanitaires sont assurés sous la direction d'un ingénieur sanitaire. Des traitements dentaires gratuits sont donnés aux jeunes nécessiteux à la clinique permanente de Charlottetown et aux écoliers de première année dans les régions rurales à une clinique roulante. On est à décentraliser les installations de laboratoire par l'établissement dans les grands hôpitaux de succursales gardées sous la surveillance du Laboratoire central de Charlottetown. Des cliniques antivénériennes fonctionnent à Charlottetown et à Summerside.

Les cinq cliniques du Service de la lutte antituberculeuse ainsi qu'une clinique roulante bénévole assurent des services de diagnostic. Au sanatorium provincial de Charlottetown, la streptomycine et des services de formation et de placement sont fournis gratuitement à tous les malades. Les soins de sanatorium, qui ne sont pas absolument gratuits, sont l'objet de fortes subventions provinciales. Une clinique de Charlottetown offre des services gratuits de diagnostic du cancer. Les cancéreux indigents sont hospitalisés gratuitement pour fins de diagnostic durant trois jours.

La province verse des subventions de tant par jour aux hôpitaux généraux à l'égard de tous les malades et acquitte aussi les frais de fonctionnement de l'hôpital Falconwood pour maladies mentales.

**Nouvelle-Écosse.**—Les principaux services du ministère de la Santé publique sont les suivants: laboratoires, hygiène industrielle, neuropsychiatrie, aptitude physique, hygiène dentaire, alimentation, service public d'infirmières et génie sanitaire. En outre, la province met en œuvre un programme de services de santé